

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 29/7/2021 PAGE 1 SUR 15
	PRODUIT: V LIVING GLASS CLEANER NETTOYANT POUR VITRES	

SECTION 1. L'IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / LE MÉLANGE ET L'ENTREPRISE

1.1 – Identifiant du produit:

V Living Glass Cleaner – Nettoyant pour Vitres
UFI: CAMH-50HE-M002-3HVY

1.2 - Utilisation identifiée pertinente de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée: Nettoyant pour vitres

Utilisation à éviter: Tous usages non spécifiés dans cette section ou dans la section 7.3

1.3 - Identification du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur :
 Vegas Cosmetics GmbH
 Otto-Hahn-Str. 13
 64823 Groß-Umstadt
 Téléphonel: +49 (06078) 968110
 Email: info@vegascosmetics.de

1.4 Numéro de téléphone du service d'appel d'urgence

Centre d'information de Bonn contre les conflits
 Tel.: + 49 0228 / 19240

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 – Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé et étiqueté conformément au RÈGLEMENT 1272/2008 (CLP).

Flam Liq 3: Liquide et vapeurs inflammables., Catégorie 3, H226

2.2 - Éléments d'étiquetage



Attention

Mentions de danger

Flam Liq 3 – H226 – Liquide et vapeurs inflammables.

Recommandations de prudence

P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 – Tenir hors de portée des enfants.

P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 – Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P370+P378: En cas d'incendie: utiliser un extincteur à poudre ABC pour l'extinction

P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé.. Tenir au frais.

P501: Éliminer le contenu/récipient via le système de collecte sélective en vigueur dans votre commune.

UFI: CAMH-50HE-M002-3HVY

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 29/7/2021 PAGE 2 SUR 15
	PRODUIT: V LIVING GLASS CLEANER NETTOYANT POUR VITRES	

2.3 – Autres dangers

Le produit ne répond pas aux critères PBT/vPvB

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 – Substances

Non applicable

3.2 – Misturas

Description chimique : mélange aqueux à base d'alcools et d'agents de surface.

Selon l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (point 3), le produit contient :

Composant	Concentration	N° CAS / N° EINECS	Registration REACH	Classification/ Mot de signalisation	Pictogrammes/ mentions de danger
Propan-2-ol (1)	5%-15%	67-63-0 200-661-7	01- 2119457558- 25-x	Harmonisé: Eye Irrit 2, Flam Liq 2, STOT SE 3: Danger	GHS07, GHS02 H319, H225, H336

(1) Substance qui présente un risque pour la santé ou l'environnement et qui répond aux critères fixés par le règlement (UE) n° 2020/878.

Pour plus d'informations sur la dangerosité de la substance, voir les sections 11, 12 et 16.

SECTION 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 - Description des mesures de premiers secours :

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent se manifester après l'exposition, donc en cas de doute, d'exposition directe au produit chimique ou de persistance du symptôme, consultez un médecin, en montrant la FDS de ce produit..

Par inhalation :

Ce produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses par inhalation. Toutefois, en cas de symptômes d'intoxication, il est recommandé d'éloigner la personne concernée du lieu d'exposition et de lui fournir de l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Par contact avec la peau :

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et nettoyer la peau à l'eau froide et au savon doux. En cas de maladie, il est important de consulter un médecin en présentant cette fiche de données de sécurité.

Par le contact visuel :

Rincez les yeux avec beaucoup d'eau à température ambiante pendant au moins 15 minutes. Évitez de fermer les yeux. Si la personne concernée porte des lentilles de contact, celles-ci doivent être retirées tant qu'elles ne sont pas collées à l'œil, car des dommages supplémentaires peuvent survenir. Dans tous les cas, après lavage, consultez un médecin dès que possible avec la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration :

En cas d'ingestion, demander une assistance médicale immédiate, en montrant la FDS de ce produit.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Les effets aigus et différés sont ceux indiqués aux points 2 et 11.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 29/7/2021 PAGE 3 SUR 15
	PRODUIT: V LIVING GLASS CLEANER NETTOYANT POUR VITRES	

4.3 - Indication des soins médicaux urgents et des traitements spéciaux nécessaires : non pertinent

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 - Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés :

Utilisez de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), ou bien des extincteurs à mousse physique ou à dioxyde de carbone (CO₂).

Moyen d'extinction inapproprié :

Il n'est PAS RECOMMANDÉ d'utiliser le jet d'eau comme agent extincteur.

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

La combustion ou la décomposition thermique génère des sous-produits de réaction qui peuvent être hautement toxiques et, par conséquent, présenter un risque élevé pour la santé.

5.3 - Recommandations pour les pompiers :

Selon l'ampleur de l'incendie, il peut être nécessaire de porter des vêtements de protection complets et un équipement respiratoire autonome. Disposer d'un minimum d'installations ou d'éléments d'intervention d'urgence (couvertures anti-feu, pharmacie portable, etc.) conformément à la directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires :

Agir conformément au plan d'urgence interne et aux fiches d'information sur les mesures à prendre en cas d'accidents et d'autres urgences. Supprimez toute source d'inflammation. En cas d'incendie, refroidir les conteneurs et les réservoirs de stockage des produits susceptibles de s'enflammer, d'exploser ou de "BLEVER" à la suite de températures élevées. Éviter de déverser les produits utilisés pour éteindre l'incendie dans le milieu aquatique..

SECTION 6. MESURES CONTRE LES REJETS ACCIDENTELS

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Isoler les fuites lorsque cela ne présente pas de risque supplémentaire pour le personnel effectuant cette tâche. Evacuer la zone et éloigner les personnes non protégées. En cas d'exposition potentielle au produit déversé, il est obligatoire d'utiliser des éléments de protection individuelle (voir section 8). Éviter en priorité la formation de mélanges vapeur-air inflammables, soit par ventilation, soit par utilisation d'un agent stabilisateur (inertage). Supprimez toute source d'inflammation. Éliminer les charges électrostatiques en interconnectant toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l'électricité statique peut se former et en les mettant à la terre à leur tour..

6.2 - Précautions pour l'environnement :

Produit non classé comme dangereux pour l'environnement. Tenir à l'écart des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3 - Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Il est recommandé :

Absorber le déversement avec du sable ou un absorbant inerte et le déplacer dans un endroit sûr. Ne pas absorber avec de la sciure de bois ou d'autres absorbants combustibles. Pour les considérations relatives à

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 29/7/2021 PAGE 4 SUR 15
	PRODUIT: V LIVING GLASS CLEANER NETTOYANT POUR VITRES	

l'élimination, voir la section 13.

6.4 - Référence à d'autres sections:

Voir les sections 8 et 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sécurisée:

A. Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques professionnels. Gardez les récipients hermétiquement fermés. Contrôlez les déversements et les déchets et éliminez-les en utilisant des méthodes sûres (section 6). Évitez tout débordement du récipient. Maintenir l'ordre et la propreté dans les lieux où sont manipulés des produits dangereux.

B. Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions

Vider dans des zones bien ventilées, de préférence par extraction localisée. Contrôler complètement les sources d'inflammation (téléphones portables, étincelles, etc.) et ventiler pendant les opérations de nettoyage. Éviter l'existence d'atmosphères dangereuses à l'intérieur du conteneur, en utilisant si possible des systèmes d'inertisation. Transportez à faible vitesse pour éviter la génération de charges électrostatiques : assurez une liaison équipotentielle parfaite, utilisez toujours des prises de terre, ne portez pas de vêtements de travail en fibres acryliques, utilisez de préférence des vêtements en coton et des chaussures conductrices. Respecter les exigences essentielles de sécurité des équipements et des systèmes énoncées dans la directive 2014/34/UE (décret-loi 111-C/2017) et les dispositions minimales pour la protection et la santé et la sécurité des travailleurs selon les critères de choix de la directive 1999/92/CE (décret-loi 236 du 30/9/2003). Voir la section 10 sur les conditions et les points à éviter.

C.Recommandations techniques pour prévenir les risques ergonomiques et toxicologiques.

Ne mangez pas et ne buvez pas en les manipulant et lavez-vous ensuite les mains avec des produits de nettoyage appropriés.

D.Recommandations techniques pour prévenir les risques environnementaux.

Il est recommandé de placer un matériau absorbant à proximité (voir section 6.3)

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

A.Mesures techniques de stockage

Température minimale : 5 °C
 Température maximale : 30 °C
 Durée maximale : 6 mois

B.Conditions générales de stockage.

Évitez les sources de chaleur, les radiations, l'électricité statique et le contact avec les denrées alimentaires. Pour plus d'informations, voir la section 10.5.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

A l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de faire de recommandation particulière concernant l'utilisation de ce produit.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 - Paramètres de contrôle:

Substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle qui doivent être contrôlées dans l'environnement de travail Il n'y a pas de valeurs limites environnementales pour les substances qui constituent le produit.

NP 1796: 2014

Propan-2-ol, EC: 200-661-7, CAS: 67-63-0

	Valeurs limites environnementales	
VLE-MP	200 ppm	
	VLE-CD	400 ppm

Éthanol, EC: 200-578-6, CAS: 64-17-5

	Valeurs limites ambiantes	
VLE-MP		
VLE-CD		1000 ppm

DNEL (main d oeuvre):

Propan-2-ol, EC: 200-661-7, CAS: 67-63-0

	Systématique	locaux	Systématique	Locaux
	Courte exposition		longue exposition	
inhalation	Non pertinent	Non pertinent	500 mg/m ³	Non pertinent
peau	Non pertinent	Non pertinent	888 mg/Kg	Non pertinent
Orale	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent	Non pertinent

DNEL (population):

Propan-2-ol, EC: 200-661-7, CAS: 67-63-0

	Systématique	locaux	Systématique	locaux
	Courte exposition		longue exposition	
inhalation	Non pertinent	Non pertinent	89 mg/m ³	Non pertinent
PEAU	Non pertinent	Non pertinent	319 mg/Kg	Non pertinent
Orale	Non pertinent	Non pertinent	26 mg/m3	Non pertinent

PNEC:

Propan-2-ol, EC: 200-661-7, CAS: 67-63-0

STP	2251 mg/L	eau douce	140,9 mg/L
Sol	28 mg/kg	eau de mer	140,9 mg/L
Suspension	140,9 mg/L	Sédiments (eau douce)	552 mg/Kg
Orale	0,16 g/kg	Sédiments (eau de mer)	552 mg/kg

8.2 - Contrôle de l'exposition:

A - Mesures générales de sécurité et d'hygiène dans l'environnement de travail

Comme mesure préventive, l'utilisation d'un équipement de protection individuelle de base portant le "symbole CE" correspondant est recommandée. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, classe de protection, etc.), consultez la notice d'information fournie par le fabricant de l'EPI. Les indications contenues dans cette section se rapportent au produit pur. Les mesures de protection du produit dilué peuvent varier en fonction de son degré de dilution, de son utilisation,

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 29/7/2021 PAGE 6 SUR 15
	PRODUIT: V LIVING GLASS CLEANER NETTOYANT POUR VITRES	

de sa méthode d'application, etc. Afin de déterminer la conformité de l'installation de douches d'urgence et/ou de laveurs d'yeux dans les entrepôts, il convient de prendre en compte la réglementation relative au stockage des produits chimiques applicable dans chaque cas. Pour plus d'informations, voir les sections 7.1 et 7.2.

Toute l'information présentée ici est une recommandation, étant nécessaire sa mise en œuvre par les services de prévention des risques professionnels lorsqu'ils ne connaissent pas les mesures de prévention supplémentaires que l'entreprise peut avoir.

B - Protection respiratoire:

L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou de dépassement des limites d'exposition professionnelle.

C - Protection spécifique des mains.

- Protection obligatoire des mains : Gants de protection contre les risques mineurs. CE Cat I
- Observations : Remplacez-les avant tout signe de détérioration. Pour des périodes d'exposition prolongées au produit pour les utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser des gants CE III. Selon la norme EN 420 : 2003+A1 : 2009 et EN ISO 374-1 : 2016.

D - Protection des yeux et du visage

- Protection obligatoire du visage : Lunettes de protection contre les éclaboussures/projections panoramiques, CE CAT II, Normes EN 166 : 2001, EN ISO 4007 : 2018
- Remarques : Nettoyez quotidiennement et désinfectez périodiquement selon les instructions du fabricant. Il est recommandé de l'utiliser en cas de risque d'éclaboussures.

E - Protection du corps

- Protection corporelle obligatoire, Vêtements de protection, Marquage CE Cat I, Remarques : remplacement au moindre signe de détérioration. Pour des périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, la norme CEIII est recommandée, conformément à EN ISO 6529 : 2013, EN ISO 6530 : 2005, EN ISO 13688 : 2013, EN 464 : 1995.
- Protection obligatoire des pieds. Chaussures de travail antidérapantes, marquage CE Cat II, EN ISO 20347 : 2012. Observations : Remplacez les bottes à tout signe de détérioration. Pour les périodes prolongées d'exposition au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, il est recommandé d'utiliser la norme CE III conformément aux normes EN ISO 20345 : 2012 et EN 13832-1 : 2007

F - Mesures d'urgence supplémentaires

- Douche de sécurité, Normes ANSI 2358-1 : 2011, ISO 3864-1 : 2011, ISO 3864-1 : 2011
- Lavage des yeux, Normes DIN 12 899, ISO 3864-1 : 2011, ISO 3864-4 : 2011

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Compte tenu de la législation européenne sur la protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit et de son emballage dans l'environnement. Pour plus d'informations, voir la section 7.1.D

Composés organiques volatils :

En application du décret-loi n° 127/2013 (directive 2010/75/UE), ce produit présente les caractéristiques suivantes :

- C.O.V. (fourniture) : 8,01 % en poids
- Densité COV à 20°C : 80,71 kg/m³ (80,71 g/L)
- N° Carbone : 3
- Poids moléculaire moyen : 60,13 g/mol

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 – Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base:

**PRODUIT: V LIVING GLASS CLEANER
NETTOYANT POUR VITRES**

État physique à 20°C	Liquide
Température d'ébullition à la pression atmosphérique	78 - 287 °C
Pression de la vapeur à 20°C	2420 Pa
Pression de vapeur à 50°C	12719,1 Pa (12,72 kPa)
Taux d'évaporation à 20°C	Non pertinent
Densité, 20°C	1007,6 kg/m ³
Densité relative, 20°C	1,008
Viscosité dynamique, 20°C	Non pertinent*
Viscosité cinématique, 20°C	Non pertinent*
Concentration	Non pertinent*
pH	Non pertinent*
Densité de vapeur, 20°C	Non pertinent*
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non pertinent*
Solubilité dans l'eau, 20°C	Non pertinent*
Propriété de solubilité	Non pertinent*
Température de décomposition	Non pertinent*
Point de fusion/point de congélation	Non pertinent*
Température d'inflammation	51°C
Température d'auto-inflammation	240°C
Limite inférieure d'inflammabilité	Non pertinent*
Limite supérieure d'inflammabilité	Non pertinent*

9.2 - Autres informations :

Tension superficielle, 20°C : Non applicable*.

Indice de réfraction : non pertinent *

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 - Réactivité :

Aucune réaction dangereuse n'est attendue si les instructions techniques de stockage des produits chimiques sont respectées.

10.2 - Stabilité chimique :

Chimiquement stable dans les conditions de manipulation, de stockage et d'utilisation.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses :

Dans ces conditions, les réactions dangereuses ne devraient pas produire de pression ou de températures excessives.

10.4 - Conditions à éviter :

Applicable à la manipulation et au stockage à température ambiante:

- Choc et friction : Non applicable
- Contact avec l'air : Non applicable
- Chauffage : peut provoquer une inflammation
- Lumière du soleil : éviter la lumière directe du soleil
- Humidité : Non applicable

10.5 - Matériaux incompatibles :

- Acides : éviter les acides forts
- Eau : non applicable

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 29/7/2021 PAGE 8 SUR 15
	PRODUIT: V LIVING GLASS CLEANER NETTOYANT POUR VITRES	

- Matériaux oxydants : Éviter l'incidence directe
- Matériaux combustibles : Non applicable
- Autre : éviter les bases et les alcalis forts

10.6 - Produits de décomposition dangereux :

Voir les sections 10.3, 10.4 et 10.5 pour les produits de décomposition spécifiques. Selon les conditions de décomposition, des mélanges complexes de substances chimiques peuvent être libérés à la suite de la décomposition : dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

SECTION 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques :

Il n'existe pas de données expérimentales sur les propriétés toxicologiques du produit lui-même.

Effets dangereux sur la santé :

En cas d'exposition répétée, prolongée ou à des concentrations supérieures à celles établies par les limites d'exposition professionnelle, des effets néfastes sur la santé peuvent survenir en fonction de la voie d'exposition:

A. Ingestion (effet aigu) :

- Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et aucune substance n'est classée comme dangereuse en cas d'ingestion. Voir la section 3 pour plus d'informations.

- Corrosivité/Irritation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne contient aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3

B. Inhalation (effet aigu) :

- Toxicité aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et aucune substance n'est classée comme dangereuse par inhalation. Pour plus d'informations, voir la section 3

- Corrosivité/Irritation : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne contient aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3

C. Contact avec la peau et les yeux (effet aigu) :

- Contact avec la peau : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne présente aucune substance classée comme dangereuse par contact avec la peau.

Contact avec les yeux : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne montrent aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

D. Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) :

- Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et aucune substance n'est classée comme dangereuse pour les effets décrits. Pour plus d'informations, voir la section 3.

IARC: Propan-2-ol (3), éthanoll (1)

Mutagénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et aucune substance n'est classée comme dangereuse pour cet article. Voir la section 3 pour plus d'informations.

- Toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, ne présentant aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3

E. Effets sensibilisants :

- Respiratoire : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et aucune substance classée comme dangereuse avec des effets sensibilisants n'est présente. Voir la section 3

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 29/7/2021 PAGE 9 SUR 15
	PRODUIT: V LIVING GLASS CLEANER NETTOYANT POUR VITRES	

pour plus d'informations.

- Peau : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis et ne présente aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

F. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT), durée d'exposition :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis présentant des substances classées comme dangereuses pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

G. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT), exposition répétée :

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT), l'exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, montrant aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Voir la section 3 pour plus d'informations.

- Peau : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, ne montrant aucune substance classée comme dangereuse pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

H- Risque d'aspiration :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, cependant présente des substances classées comme dangereuses pour cet article. Pour plus d'informations, voir la section 3.

Autres informations : Non pertinent

Informations toxicologiques spécifiques à la substance:

Propan-2-ol, EC: 200-661-7, CAS: 67-63-0

1

	Toxicidade aguda	Género
CL50 Inhalation	72,6 mg/L(4 h)	Rat
DL50 peau	12800 mg/Kg	Rat
DL50 Orale	5280 mg/Kg	Rat

Estimation de la toxicité aiguë (ATE mix):

	ATE mix	Ingrédients dont la toxicité aiguë est inconnue
Inhalation	>20 mg/L (4 h) (método de cálculo)	Non applicable
peau	>2000 mg/kg (método de cálculo)	Non applicable
Orale	>2000 mg/Kg (método de cálculo)	Non applicable

SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée expérimentale sur les propriétés écotoxicologiques du produit lui-même n'est disponible.

12.1 - Toxicité:

Propan-2-ol, EC: 200-661-7, CAS: 67-63-0

	Toxicité aiguë	Espèce	GENRE
CL50	9640 - 100 mg/L (96h)	Pimephales promelas	Poisson
EC50	13299 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacés
EC50	1000 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algues

**PRODUIT: V LIVING GLASS CLEANER
NETTOYANT POUR VITRES**

12.2 - Persistance et dégradabilité:

Propan-2-ol, EC: 200-661-7, CAS: 67-63-0

	Dégradabilité	Biodégradabilité	
CBO5	1,19 g O2/g	Concentration	100 mg/L
CQO	2,23 gO2/g	Période	14 dias
CBO5/CQO	0,53	% Biodégradé	86%

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Propan-2-ol, EC: 200-661-7, CAS: 67-63-0

Potentiel de bioaccumulation	
BCF	3
Log POW	0,05
Potentiel	Basse

12.4 Mobilité au sol:

Propan-2-ol, EC: 200-661-7, CAS: 67-63-0

	Absorption/désorption	Volatilité	
KOC	1,5	Henry	8,207E-1 Pam3/mol
Conclusion	Très élevé	Sol sec	oui
Tension superficielle	2,24E-2 N/m (25°)	Sol humide	oui

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Le produit ne répond pas aux critères PBT/vPvB

12.6 Autres effets indésirables:

Non décrit

SECTION 13. CONSIDÉRATION D'ÉLIMINATION

13.1 – Méthodes de traitement des déchets

Code : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

Type de déchets (Reg EU 1357/2014): HP3 Inflammable

Type de déchets (règlement (UE) n° 1357/2014) : Non pertinent

Gestion des déchets (élimination et valorisation) :

Consulter le gestionnaire agréé des déchets pour les opérations de valorisation et d'élimination, conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2008/98/CE, ordonnance 209/2004 du 3 mars, décret-loi 73/2011). Conformément aux codes 15 01 (Décision de la Commission 2014/955/UE), dans le cas où l'emballage a été en contact direct avec le produit, il sera traité de la même manière que le produit lui-même, sinon il sera traité comme un déchet non dangereux. Le rejet dans les eaux usées n'est pas recommandé. Voir section 6.2.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 29/7/2021 PAGE 11 SUR 15
	PRODUIT: V LIVING GLASS CLEANER NETTOYANT POUR VITRES	

Dispositions relatives à la gestion des déchets :

Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont présentées

Législation de l'UE : Directive 2008/98/CE, Décision de la Commission 2014/955/UE, Règlement (UE) n° 1357/201

Législation nationale : décret-loi n° 73/2011

SECTION 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Transport terrestre de marchandises dangereuses :

En application de l'ADR 2021 et du RID 2021:

14.1 - Numéro ONU	UN 1993
14.1 - Nom d'expédition approprié	LIQUIDE INFLAMMABLE,, NSA (Propan-2-ol)
14.3 – Classification des risques liés au transport	3
Étiquettes	3
14.4 - Groupe d'emballage	III
14.5 - Dangers environnementaux	Non
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	
Dispositions particulières	274, 601
Code de restriction des tunnels	D/E
Propriétés physiques et chimiques	Voir section 9
Quantités limitées	5L
14.7 – Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL et le code IBC	Non relevant

Transporte de mercadorias perigosas ar:

Em aplicação IATA/ICAO 2021:

14.1 - Numéro ONU	UN 1993
14.1 - Nom d'expédition propre à l'ONU	LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (Propan-2-ol)
14.3 - Classification des risques liés au transport	3
Étiquettes	3
14.4 - Groupe d'emballage	III
14.5 - Dangers environnementaux	Non
14.6 – Précautions particulières pour l'utilisateur	
Propriétés physico-chimiques	Voir section 9
14.7 – Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL et le code IBC	Non pertinent

Transport de marchandises dangereuses par voie maritime :

En application IMDG 39-18

14.1 - Numéro ONU	UN 1993
14.1 - Nom d'expédition propre à l'ONU	LIQUIDE INFLAMMABLE, NSA (Propan-2-ol)
14.3 – Classification des risques liés au transport	3
Étiquettes	3
14.4 - Groupe d'emballage	III
14.5 - Dangers environnementaux	Non
14.6 – Précautions particulières pour l'utilisateur	
Dispositions particulières	274, 223, 955
Code de restriction des tunnels	F-E, S-E
Propriétés physiques et chimiques	Voir section 9
Quantités limitées	5 L
Groupe de ségrégation	Non pertinent

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 29/7/2021 PAGE 12 SUR 15
	PRODUIT: V LIVING GLASS CLEANER NETTOYANT POUR VITRES	

14.7 – Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL et le code IBC	Non pertinent
---	---------------

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange:

Composition des ingrédients actifs (Règlement (UE) 528/2012) : Contient un conservateur pour protéger les propriétés initiales de l'article traité. Contient de la 1,3-bis (hydroxyméthyl)-5,5-diméthylimidazolidin-2,4-dione.

Candidat à l'autorisation en vertu du règlement (CE) 1907/2006 (REACH) : Non pertinent.

Substances incluses dans l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation) et date d'expiration : Non pertinent

Règlement (CE) 1005/2009, relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Sans objet.

Article 95, règlement (UE) n° 528/2012 : propan-2-ol (type de produit : 1,2,4) ; 1,3-bis (hydroxyméthyl)-5,5-diméthylimidazolidin-2,4-dione (type de produit : 6,13).

RÈGLEMENT (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non pertinent.

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents :

Conformément à ce règlement, le produit est conforme à ce qui suit :

Les agents de surface contenus dans ce mélange sont conformes au critère de biodégradabilité stipulé dans le règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents. Les données à l'appui de cette affirmation sont à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournies sur demande directe ou sur demande d'un producteur de détergents..

Étiquetage du contenu:

Composants
Parfums

Plage de concentration

Agents de conservation : 1,3-bis (hydroxyméthyl)-5,5-diméthylimidazolidin-2,4-dione (DMDM HYDANTOIN)

Cleanright (www.cleanright.eu) ©A.I.S.E:



Tenir hors de portée des enfants ;



Éviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau..



Les personnes ayant une peau sensible ou abîmée doivent éviter tout contact prolongé avec le produit..

DL 150/2015 (Seveso III)

Section : PSc

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 29/7/2021 PAGE 13 SUR 15
	PRODUIT: V LIVING GLASS CLEANER NETTOYANT POUR VITRES	

Description : LIQUIDES INFLAMMABLES
 Exigences pour les niveaux inférieurs : 5000
 Exigences du niveau supérieur : 50000

Limitation de la commercialisation et de l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux (annexe XVII, REACH) :

Ne doit pas être utilisé dans des substances ou des mélanges, dans des générateurs d'aérosols destinés à être distribués au grand public à des fins d'amusement et de décoration tels que :

- roseaux métalliques scintillants, destinés à des fins décoratives
- neige et givre décoratifs
- simulateurs de bruits intestinaux
- distributeurs d'aérosols
- excrément artificiel
- klaxons de fête
- flocons de mousse décoratifs
- toiles d'araignée artificielles-
boules puantes

Ne doit pas être utilisé dans

- les objets décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur au moyen de différentes phases, par exemple dans les lampes décoratives et les cendriers,
- les masques et les blagues,
- des jeux pour un ou plusieurs participants, ou tout objet destiné à être utilisé comme matériel, même avec des aspects décoratifs.

Dispositions particulières pour la protection des personnes ou de l'environnement :

Il est recommandé d'utiliser les informations compilées dans cette fiche de données de sécurité comme données d'entrée dans une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures de prévention des risques nécessaires pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination de ce produit..

Autre législation :

Le décret-loi n° 220/2012 du 10 octobre, établit les dispositions nécessaires à l'application dans l'ordre juridique national du règlement (CE) n° 1272/2008, du Parlement européen et du Conseil, du 16 décembre, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP), qui modifie et abroge les directives n°. Le règlement CLP modifiant et abrogeant la directive 67/548/CEE du Conseil du 27 juin et la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

Décret-loi nr 293/2009 du 13 octobre 2009 qui assure l'exécution, dans l'ordre juridique national, des obligations découlant du règlement (CE) nr 1907/2006, du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre, concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH) et qui crée l'Agence européenne des produits chimiques.

Décret-loi nr. 33/2015 du 4 mars - Établit les obligations concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux, assurant l'exécution, dans l'ordre juridique interne, du règlement (UE) 649/2012, du Parlement européen et du Conseil.

Décret-loi n° 41A/2010 du 29 avril modifié par le décret-loi n° 206-A/2012 du 31 août et par le décret-loi n° 19A/2014 du 7 février et par le DL 246-A/2015 du 21 octobre réglementant le transport de marchandises dangereuses par route et par rail.

Le décret-loi n.° 24/2012 consolide les exigences minimales pour la protection des travailleurs contre les risques pour la santé et la sécurité dus à l'exposition à des agents chimiques au travail et transpose la directive n.° 2009/161/UE, de la Commission, du 17 décembre 2009.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 29/7/2021 PAGE 14 SUR 15
	PRODUIT: V LIVING GLASS CLEANER NETTOYANT POUR VITRES	

Le décret-loi 73/2011 du 17 juin - apporte la troisième modification au décret-loi 178/2006 du 5 septembre, transpose la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre, sur les déchets, et modifie plusieurs régimes juridiques dans le domaine des déchets modifiés par le décret-loi 73/2011 du 17 juin - apporte la troisième modification au décret-loi 178/2006 du 5 septembre, transpose la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre, sur les déchets.

Décision de la Commission 2014/955/UE - Liste européenne des déchets

Règlement 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques

Règlement (CE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique :

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Législation applicable à la fiche de données de sécurité

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée conformément à l'ANNEXE II - Guide pour l'établissement des fiches de données de sécurité du règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (UE) n° 2020/878)

Modifications concernant la fiche de données de sécurité précédente affectant les mesures de gestion des risques :

Non pertinent

Textes des condamnations visées à l'article 2:

H226 – Liquide et vapeurs inflammables.

Texte des phrases visées à l'article 3 :

Les phrases indiquées ne se rapportent pas au produit lui-même, elles sont données à titre indicatif et se réfèrent aux différents composants qui apparaissent dans la section 3.

Règlement 1272/2008 (CLP) :

Eye Irrit 2: H319 – Provoque une grave irritation oculaire.

Flam Liq 2: H225 – Liquide et vapeurs très inflammables.

STOT SE 3: H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Procédure de classification :

Flam Liq 3 : Méthode de calcul (2.6.4.3)

Conseils sur la formation :

Une formation minimale en prévention des risques professionnels est recommandée pour le personnel qui sera amené à manipuler ce produit, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette/étiquetage du produit.

Principaux fontes de literatura

<http://echa.europa.eu>

<http://eur-lex.europa.eu>

Abréviations et acronymes :

(ADR) Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(IMDG) Code maritime international des marchandises dangereuses

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 1906/2006/EC (REACH), 2020/878/UE	Sortie: 29/7/2021 PAGE 15 SUR 15
	PRODUIT: V LIVING GLASS CLEANER NETTOYANT POUR VITRES	

(IATA) Association internationale du transport aérien
 (OACI) Organisation de l'aviation civile internationale
 (DCO) Demande chimique en oxygène
 (DBO5) Demande biologique en oxygène à 5 jours
 (BCF) Facteur de bioconcentration
 (LD50) Dose létale 50
 (LC50) concentration létale 50
 (CE50) concentration effective 50
 (Log POW) logarithme du coefficient de partage octanol-eau
 (Koc) Coefficient de partage du carbone organique
 (CAS) Numéro CAS (service de résumés Chemical)
 (CMR) Cancérogène, métagène ou toxique pour la reproduction
 (DNEL) Niveau dérivé sans effet (Derived No Effect level)
 (CE) numéro EINECS et ELINCS
 (PBT) substance persistante, bioaccumulable et toxique
 (PNEC) Concentration prédite sans effet (Predicted N Effect Concentration)
 (PPE) Équipement de protection individuelle
 (STOT) Toxicité spécifique pour certains organes cibles
 (vPvB) Persistant, bioaccumulable et toxique ou très persistant, bioaccumulable et toxique

Ces informations sont transmises de manière confidentielle.

Les informations contenues dans ce document représentent l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience du produit. Toutefois, elle ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établit pas de contrat juridique.

Fin de la fiche de données de sécurité